

FLASH INFO

[Juin 2026]

OUVRIERS DE L'ETAT

Discipline – Amiante
Commissions médicales

Quelques éléments d'info UNSA

La DRHMD a invité les organisations syndicales à échanger et converger sur divers sujets, tels que l'évolution du décret relatif à la discipline des ouvriers pour mise à jour et adaptation vers des sanctions graduées et similaires entre les catégories pour des faits identiques. Il fut question au cours de ces échanges de l'évolution de la cartographie des commissions médicales et des éléments relatifs au décret « amiante » datant de 2006.

Pour vous représenter ce jour, Cédric Gueirard, votre secrétaire national UNSA en charge des ouvriers de l'Etat, et Laurent Tintignac, secrétaire général de la fédération.

Discipline des ouvriers de l'Etat (OE)

L'objectif est de mettre à jour le texte actuel en procédant à une retranscription du dispositif applicable aux fonctionnaires, adapté aux particularités du statut des ouvriers de l'Etat.

→ Un débat s'est installé sur les niveaux de sanction, notamment ceux des niveaux 5 et 6 et la sanction de « déplacement d'office » positionnée dorénavant au niveau 4 au lieu de 5. **Pour y répondre, il a été proposé que le conseil de discipline supérieur aura vocation à traiter tous les niveaux de sanction, y compris ceux inférieurs à son niveau de compétence.**

→ **Pour ce qui concerne le 1^{er} niveau de sanction**, il est précisé oralement que l'avertissement n'apparaît pas dans le dossier alors que le blâme oui. Cela permet de donner une latitude supplémentaire à l'employeur.

→ Les fédérations sollicitent une définition plus claire dans le texte de la notion de « **faute grave** ». Du fait de la multiplicité des cas jurisprudentiels, la DRHMD estime qu'il est préférable de ne pas l'inscrire dans le décret.

→ Un point en particulier a été soulevé à l'unanimité, c'est le cas d'un agent rétabli dans ses fonctions, pour cause de non-lieu, de mise hors de cause... alors que l'agent a perdu son régime indemnitaire (Prime de rendement) durant la phase d'instruction et dans la limite des 4 mois. Cet agent devra saisir le tribunal administratif, dans une procédure longue et fastidieuse, pour simplement récupérer son dû injustement prélevé.

→ Après un échange long et intéressant, **il est acté qu'un défenseur de l'agent mis en cause verra ses frais de déplacement pris en charge par l'administration (1 seul)**. Ceci ne sera pas le cas pour ce qui concerne les témoins (décision du Conseil d'Etat).

→ **INFO SIAé** : à compter du 1^{er} janvier 2027, les conseils de discipline de tous les ouvriers du SIAé seront traités par le CMG de Bordeaux (et non plus Lyon pour l'AIACF et Toulon pour l'AIACP). Il y aura de fait un « pastillage » obligatoire dans le scrutin CAPSO des élections professionnelles de décembre prochain afin de définir la représentativité de ce conseil de discipline unique « SIAé ».



L'UNSA, c'est pas les JO.

On peut toujours « la ramener » une fois tous les 4 ans lorsqu'il s'agit d'exister une année électorale. L'UNSA ne fait pas dans le principe des JO... exister une fois tous les 4 ans.

Aucune instance nationale, aucun GT durant toute cette mandature n'a été marqué par l'absence d'un ou d'une de vos représentants UNSA. C'est d'abord une fierté pour toute l'UNSA et c'est aussi le témoignage visible et vérifiable de notre engagement pour toutes et tous les personnels civils.

**Rejoignez le syndicat utile,
combatif, présent pour
vous !!!**



UNSA Défense
78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS
01 42 22 37 02

federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intraderf.gouv.fr
www.unsa-defense.org
@UnsaDefense
www.facebook.com/UNSADefense
Unsa defense diffusion

Commissions médicales

La DRHMD souhaite indiquer dans cet arrêté (à ce stade projet d'arrêté) que **les commissions médicales des Ouvriers de l'Etat gérés par le CMG de Saint-Germain-en-Laye seront réalisées au CMG Arcueil**. Cela est justifié par le fait que les médecins compétents sont déjà présents sur Arcueil et que les RH de ce CMG maîtrisent le processus.

INFO SIAé : à l'identique des commissions de discipline, à compter du 1er janvier 2027, les commissions médicales des agents du SIAé seront gérées au CMG de Bordeaux. De ce fait, il y aura donc un pastillage dans le scrutin CAPSO SIAé afin d'élaborer la représentativité exacte lors des prochaines élections.

Mise à jour de l'arrêté associé au décret de l'ASCAA (Arrêté du 21 avril 2006) – Allocation Spécifique de Cessation d'Activité liée à l'Amiante.

Cette réunion est censée constituer la dernière séance consacrée à la révision de l'arrêté du 21 avril 2006 relatif à l'ASCAA. L'objectif principal reste le maintien du périmètre existant pour les activités et professions concernées, en mettant à jour les intitulés de métiers, les références d'employeurs et les dates de fin. **Cette révision ne porte pas sur la politique de prévention des risques professionnels, mais uniquement sur l'arrêté lui-même.**

Étendue du dispositif.

L'élargissement du périmètre de l'ASCAA n'a pas été abordé dans cette séance. **Le ministère est favorable sur le principe à l'extension aux activités de calorifugeage et flocage**, car, dans le privé, l'ACAATA (qui est le dispositif amiante du secteur privé), existe pour ces activités. Cet avis favorable reste en attente d'une validation financière et de la démarche d'approbation qui devra être reconduite pour le PLF 2027 (Projet de Loi de Finances).

Date limite et droits acquis.

La date du 31 décembre 2027 marque l'arrêt des droits pour les nouveaux entrants dans le dispositif. **Les personnels ayant déjà validé des années d'exposition conservent leurs droits acquis et demeurent dans le dispositif.** La DRHMD indique que cette date marquera la fin de la présomption d'exposition à l'amiante en estimant que les règles en vigueur permettent de limiter les risques et que l'ensemble des mesures de prévention seront effectives à cette échéance.

Calendrier

La DRHMD a indiqué que les éléments traités ce jour seront présentés au prochain CSA Ministériel du 8 juillet. L'arrêté sur les commissions médicales et le décret sur le régime disciplinaire pour avis et l'arrêté ASCAA pour info. L'UNSA y sera.

Dans chaque CMG, région, Base de Défense, l'UNSA Défense dispose d'un référent, d'un expert, d'un ou d'une délégué-e disponible pour vous apporter tous les éléments de détail de ces points DRHMD qui impactent bien tous les ouvriers, les chefs d'équipe, les TSO. N'hésitez pas à les contacter.



l'UNSA Défense
votre voix, notre force !

- Notre Priorité** - Des améliorations pour tous
- Notre ADN** - Des délégués proches de vous
- Notre Méthode** - Analyser-Proposer-Négocier
- Notre Exigence** - Connectés à votre réalité
- Notre Ligne** - Sérieux et Engagés pour vous défendre